

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2021, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, À L'ADRESSE WWW.CHERTSEY.CA OU EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 7^e jour du mois de décembre 2021.

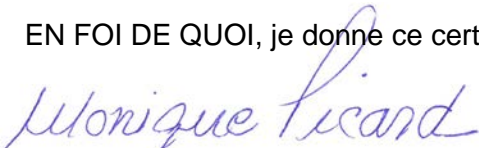


Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 7^e jour du mois de décembre 2021, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour du mois de décembre 2021.



Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe